COMMISSION MIXTE RURALITÉ UVCW-FRW
LES CITOYENS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES COMMUNES RURALES

Gwenaël DELAITE,
Conseiller

Tom DE SCHUTTER,
Directeur

Le 8 septembre 2020, la Commission mixte Ruralité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et de la Fondation rurale de Wallonie s'est réunie pour la première fois depuis son renouvellement, et a eu l'occasion de se pencher sur l'épineux dossier de la Circulaire PCDR.

Plus de la moitié des 262 communes wallonnes peuvent être considérées comme rurales. Elles s'inscrivent dans un contexte à la fois varié et homogène, où se posent de nombreuses questions spécifiques au milieu rural, en matière d'environnement, d'économie et de dynamiques sociales, questions qui sont également autant d'opportunités de développer, valoriser ou restaurer les atouts et caractères propres qui sont ceux de la Wallonie rurale. L'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Fondation rurale de Wallonie ont développé un partenariat à la faveur des communes et villes rurales, notamment via l'échange d'informations et d'expériences, la convergence de leurs réflexions et activités pour pousser toutes les communes wallonnes dans une démarche stratégique, la promotion mutuelle de leurs services, par le canal de leurs publications ou formations.

Un protocole de collaboration permet d'optimiser cette collaboration, en soulignant que la consultance, qu'elle soit juridique, scientifique, technique ou de gestion, est une mission spécifique à l'UVCW, tandis que la FRW fournit, quant à elle et via sa mission d'accompagnement, son expertise aux communes pour qu'elles réussissent leur opération de développement rural.

En 2007, l'UVCW et la FRW ont souhaité lancer une dynamique spécifique dans l'approche prospective et politique de la ruralité, à travers une commission spécialisée, en s'adjoignant l'expertise de gestionnaires locaux, mandataires et agents, concernés par les dynamiques de développement et opportunités en milieu rural.

Les objectifs de la Commission mixte Ruralité sont définis comme suit :

- ✔ donner un avis consultatif technique à l'UVCW sur des points choisis d'initiative ou sur des points pour lesquels les instances régionales demandent une réaction,
- ✔ anticiper les évolutions par une vue prospective sur les questions rurales (de manière à fournir des pistes de politiques locales aux communes rurales).

La Commission constitue donc une chambre de réflexion sur les problèmes de ruralité rencontrés par les communes. Cette réflexion soutiendra bien évidemment les actions politiques que l'UVCW serait appelée à lancer. Enfin, elle œuvrera à développer une vision prospective de la ruralité.

La Commission mixte Ruralité a été renouvelée par le biais d'un appel à candidatures réalisé en 2019, et est présidée par Philippe Dubois, Bourgmestre de Clavier.

Retardée par la crise sanitaire, la première rencontre de cette commission mixte renouvelée s'est déroulée en présentiel, le 8 septembre dernier. Le timing était particulièrement approprié, puisqu'après avoir été accueillis par Michèle Boverie, Secrétaire générale de l'UVCW, Vincent Burton, nouveau Président de la FRW et Philippe Dubois, Président de la Commission mixte, les membres ont pu rentrer directement dans le vif du sujet en se penchant sur les lignes directrices de la Circulaire relative aux Programmes

communaux de développement rural, que Florence Trum, du Cabinet de la Ministre wallonne de la Ruralité, Céline Tellier, est venue exposer.

Voici la liste des membres de la Commission mixte Ruralité :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction	Entité
M.	Philippe	DUBOIS	Bourgmestre	Commune de Clavier
			Président de la Commission mixte Ruralité	
M.	Vincent	BURTON	Échevin	Commune de Remicourt
			Président du Conseil d'Administration de la FRW	
M.	Guy	ADANS	Chef de service administratif	Commune de Jalhay
Mme	Cécile	ALPHONSE	Chef du pôle Cadre de vie	Commune de Seneffe
Mme	Lidwina	BAERTEN	Employée d'administration	Commune de Perwez
M.	Olivier	BARTHELEMY	Échevin	Commune de Habay
Mme	Carine	BONJEAN	Échevine	Ville de Marche-en-Famenne
M.	David	CLARINVAL	Député-Bourgmestre	Commune de Bièvre
Mme	Marianne	COMPERE	Échevine	Commune de Marchin
Mme	Véronique	DE BROUWER	Échevine	Commune de Perwez
M.	Emmanuel	DELSAUTE	Échevin	Ville de Gembloux
M.	José	DOCK	Échevine	Commune de Nassogne
Mme	Béatrice	FAGOT	Échevine	Ville de Beaumont
M.	Michel	FRANSOLET	Bourgmestre	Commune de Jalhay
M.	Jean-Philippe	GOFFIN	Échevin	Commune de Merbes-Le-Château
M.	Alain	HOUTHOOFDT	Échevin	Ville de Bouillon
M.	Alexandre	JAUPART	Échevin	Commune de Estinnes
M.	Alain	LALMANT	Échevin	Commune de Sivry-Rance
M.	Patrick	LECERF	Bourgmestre	Commune de Hamoir
M.	Thierry	MARTIN	Conseiller communal	Commune de Tellin
Mme	Catherine	MATHELIN	Bourgmestre	Commune de Herbeumont
Mme	Véronique	RIEZ	Échevine	Commune de Momignies
Mme	Paulette	RUY	Conseillère communale	Commune de Quévy
M.	Baudouin	SCHELLEN	Bourgmestre	Commune de Viroinval
M.	Dimitri	TONNEAU	Directeur général	Commune de Jemeppe-sur-Sambre
M.	Benoit	VANDENSCHRICK	Échevin	Commune de Sombreffe
Mme	Daphné	WISLEZ	Conseillère communale	Commune de Aywaille

La Commission mixte est accompagnée par Corinne Billouez, Directrice générale de la FRW, Jean-François Collin, Directeur Prospective de la FRW, Tom De Schutter, Directeur du Département Développement territorial de l'UVCW, et Gwenaël Delaite, Conseillère à l'UVCW.

UNE NOUVELLE CIRCULAIRE PCDR

En juin 2020, la Ministre en charge de la Ruralité, Céline Tellier, a entrepris des travaux de révision du mécanisme de subventionnement des opérations de développement rural, et imposé le gel des demandes de convention-faisabilité et des conventions-exécution relatives aux Programmes communaux de Développement rural, avec l'ambition de mettre en place un plan de gestion de l'encours existant au niveau du subventionnement de la mise en œuvre de ceux-ci, et qui avoisine les 90 millions d'euros.

Lors d'une rencontre virtuelle fin juin avec Madame la Ministre au sujet de ce moratoire que notre association souhaitait voir lever, notre délégation, menée par Philippe Dubois, président de la Commission mixte (FRW-UVCW) Ruralité, en a profité pour souligner que les opérations de développement rural représentent un magnifique outil pour les communes rurales, qui repose sur un partenariat efficace entre les communes et la Wallonie pour le développement, en milieu rural, de l'économie locale et de l'amélioration du cadre de vie d'un point de vue économique, social, environnemental et culturel. Cet outil requiert en outre un travail important pour les communes rurales, et pour leurs citoyens, qui s'y investissent grandement par le biais de la Commission locale de Développement rural pour construire avec leurs élus un programme d'actions essentielles pour le développement de leur cadre de vie et de leur économie locale. Le PCDR traduit ainsi les besoins des citoyens et répond à leur attentes grâce à ce processus très intéressant de participation active et responsable. Les subsides du Développement rural représentent une aide inestimable et un véritable moteur pour la concrétisation de ces projets, qui profitent à de nombreux acteurs locaux (bureaux d'études, architectes, entrepreneurs, ...).

En outre, la crise que nous traversons depuis le printemps a souvent fait prendre conscience au citoyen de la richesse de son cadre de vie local et de l'importance de s'impliquer dans le développement de celui-ci, a fortiori en milieu rural (mobilité douce, circuits courts, initiatives locales durables, ...).

Quels changements ?

Le 12 octobre 2020, la Ministre a signé une nouvelle circulaire ministérielle relative aux modalités de mise en œuvre des Programmes communaux de développement rural. Cette circulaire énonce toute une série de dispositions relatives à l'approbation des PCDR, à la composition des CLDR et leur ROI, aux modalités de demande et d'approbation des addenda, aux conventions de faisabilité, à l'engagement budgétaire de celles-ci, et aux modalités relatives à toutes les étapes du processus de mise en œuvre des projets.

L'Union des Villes avait enjoint la Ministre de proposer une action ciblée sur la gestion de l'encours par la mise en œuvre effective des éléments de programmation issues de la circulaire 2019 et plaidé pour un véritable fonds d'investissements à destination des communes rurales.

Ce mécanisme de droit de tirage issu d'un Fonds d'Investissements des Communes rurales devrait permettre la prévisibilité des budgets dévolus à chaque commune pour la mise en œuvre de son PCDR, et ce durant toute la durée de la programmation, la réduction de la charge administrative pesant sur les communes rurales, et le renforcement de l'adéquation entre les attentes des citoyens (qui s'exprime dans une participation citoyenne soutenue par le décret) et la mise en œuvre de leurs opérations de développement rural, à travers une lisibilité plus grande de la temporalité de mise en œuvre et des processus administratifs à l'œuvre.

La Ministre a repoussé l'idée d'un tel mécanisme, arguant le manque de prévisibilité du nombre de communes qui introduiraient une demande, et donc de la gestion des deniers publics. Elle met également en avant le risque de briser l'élan de la participation citoyenne, et de pénaliser les petites communes.

Elle entend répondre au manque de prévisibilité pour les communes par l'introduction dans le mécanisme des demandes, d'un rythme d'introduction des demandes de convention en deux sessions par an (1er mars et 1er septembre) dès 2021, et de priorisation via des critères reposant sur les questions suivantes :

- La demande a-t-elle été présentée lors de la session d'approbation précédente ?
- S'agit-il d'une première ODR ?
- Combien de conventions la commune a-t-elle déjà obtenues sur la programmation en cours ?
- Quel montant de subside la commune a-t-elle déjà obtenu sur la programmation en cours ?
- Quelle est la qualité du projet ?

Vers un véritable Fonds d'investissements des communes rurales

L'Union des Villes et Communes de Wallonie plaide pour la mise en place d'un véritable Fonds d'investissements communaux, regroupant l'ensemble des subsides régionaux dévolus à l'investissement local, au sein duquel un véritable Fonds d'investissements des communes rurales viendrait dédicacer des moyens à la mise en œuvre de la politique de développement rural. Sur le modèle du FRIC, notamment quant à l'octroi d'un montant prédéterminé pour chaque commune durant toute la durée de la programmation, quant à la possibilité pour une commune de thésauriser les moyens qui lui sont dévolus pour lui permettre de financer des projets d'ampleur, et quant à l'absence de sélection préalable des dossiers subventionnés, chaque commune bénéficiant d'un PCDR pourrait dans un tel cadre anticiper la planification de ses travaux, les budgets à réserver pour la mise en œuvre d'une ODR, et ce selon un timing mieux maitrisé, plus en phase avec les attentes citoyennes. Une telle mise en concordance entre les attentes citoyennes et la réalisation des projets constituerait à n'en pas douter, une avancée majeure pour le développement rural. Elle viendrait en outre grandement alléger la gestion administrative, lourde, à laquelle doivent faire face des communes rurales moins bien outillées en termes de ressources humaines. Elle permettrait en outre de répondre à la question de discordance temporelle de l'instruction des projets en articulation entre plusieurs pouvoirs subsidiants.

Une gestion rigoureuse des délais

Concernant la gestion de l'encours, il est prévu de rendre effectives plusieurs mesures existantes mais qui n'avaient pas encore été activées et qui concernent une gestion plus rigoureuse des délais, afin d'accélérer la concrétisation des projets.

C'est ainsi que dans les 3 mois à dater du procès-verbal d'octroi de la réception provisoire des travaux, la Commune sera tenue d'envoyer à l'Administration régionale le dossier complet du décompte final en vue du paiement du solde de la subvention, et cette obligation est étendue aux anciennes conventions.

Pour les conventions en cours, notifiées avant le 1er septembre 2019 et dont l'échéance est dépassée, les communes disposeront d'une période 12 mois à partir de l'entrée en vigueur de la circulaire pour les régulariser.

L'UNION OBTIENT UNE MESURE TRANSITOIRE ET UN RELÈVEMENT DE CERTAINS TAUX DE SUBVENTION

Des taux de subvention revus

Une modification du taux de subvention des projets de développement rural était attendue, elle s'accompagne d'une modulation de ceux-ci en fonction de la durabilité des projets, et au prétexte d'une profitabilité au plus grand nombre de citoyens. Les plafonds de subvention ont été réduits, et le traitement des avenants revus avec plus de sévérité. Les projets seront en effet limités à une augmentation de 20 % maximum par rapport à l'engagement initial, auquel cas ils devront faire l'objet d'une nouvelle convention-réalisation pour tenir compte de l'adaptation du projet, sans quoi le dépassement budgétaire sera à charge de la commune. Par suite de l'avis du Conseil d'administration de l'Union des Villes, la Ministre a néanmoins remonté le taux de subvention des acquisitions de terrains de 50 à 60 %.

Taux et plafonds de subvention

Catégories de projets		Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention	Subside maximum
1	- Bâtiments de service - Mobilité douce [1]	80 %	850.000 €	680.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	- Logement - Énergie - Atelier rural – économie	60 %	850.000 €	510.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres ceux concernés par les catégories 2 et 3	60 %	500.000 €	300.000 €
6	- Acquisition stratégique de terrain bâti	60 %	500.000 €	300.000 €
7	- Acquisition stratégique de terrain nu	60 %	250.000 €	150.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW[2]	80 %	250.000 €	200.000 €

Il est à noter que les subventions seront majorées de 10 % pour les projets transcommunaux.

Enfin, l'enveloppe budgétaire annuelle de 14 millions d'euros est maintenue.

Une mesure transitoire

La Ministre a été sensible au travail de longue haleine accompli par les communes qui ont une demande en attente de décision, et celles dont le PCDR est en cours d'élaboration : une mesure transitoire est introduite : un taux de 30 % unique de subvention sera appliqué pour le montant au-delà de l'assiette de subvention prévue par la circulaire (plafonné cependant par ce qui est prévu dans la circulaire de 2019). Il sera applicable aux demandes de convention pour laquelle la réunion de coordination a eu lieu avant l'entrée en vigueur de la circulaire, ou qui font suite à une convention-acquisition accordée avant la circulaire.

Un budget participatif

Enfin, parmi les nouveautés introduites, les communes disposant d'un PCDR en cours de validité pourront solliciter, tous les deux ans maximum, un financement de maximum 10.000 €, avec participation au minimum équivalente de la commune, pour soutenir la dynamique citoyenne à travers de budgets participatifs, sous la forme d'un appel à projets, dont la CLDR sera le jury de sélection.

[1] Voies lentes en site propre, sentiers pédestres, liaisons, pistes cyclable (hors site propre), …

[2] Art. 12 de l'AEW - Les investissements incorporels sont éligibles, à savoir : les prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relatives au milieu rural ; les prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural.

PHILIPPE DUBOIS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MIXTE RURALITÉ UVCW-FRW

« NE PAS OPPOSER LE MILIEU RURAL AU MILIEU URBAIN ET OBTENIR UN AVENIR COMMUN »

Alain DEPRET,
Secrétaire de rédaction

En ces temps difficiles, la ruralité est, plus que jamais, au centre des débats futurs de notre pays. C'est pourquoi, depuis quelques années déjà, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a institué une Commission, en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie, pour créer une véritable chambre de réflexion pour les communes rurales. Pour porter le thème de la ruralité, rien de tel en effet que d'allier l'expertise des deux associations. À la suite du renouvellement de cette commission, le *Mouvement Communal* donne la parole à son Président, Philippe Dubois, Bourgmestre de Clavier.

Monsieur le Bourgmestre, un petit portrait s'impose pour débuter ?

Je suis natif de Clavier. Avec un père échevin pendant douze ans, je me suis lancé en politique en 2000, avec six premières années comme conseiller communal de l'opposition. Et puis, en 2006, je suis devenu bourgmestre. J'ai été invité à participer à la Commission Ruralité à partir de 2010. Courant 2016, quand François Bellot est devenu Ministre, le poste de Président est devenu vacant. Comme Clavier est une commune essentiellement rurale et que je suis administrateur à la FRW et à l'UVCW, on m'a proposé la Présidence.

Cela fait donc maintenant quatre ans que vous présidez la commission ruralité. Comment évaluez-vous son travail aujourd'hui ?

Mes quatre premières années de mandat en tant que Président de la Commission Ruralité ont été marquées structurellement par des échéances électorales à tous les niveaux. On a remplacé toutes les instances communales, régionales et fédérales, et il a fallu le temps que toutes les structures se mettent en place, avec, dans l'intervalle, une grosse crise de gouvernance. Et puis, évidemment, il y a actuellement la crise sanitaire liée à la Covid qui mobilise beaucoup d'énergie et qui, surtout, fait perdre beaucoup de temps. Le travail local est donc très impacté.

Vous pensez cependant que la commission est l'endroit idéal pour échanger son expertise entre communes rurales ?

Oui, parce que c'est le lieu où les problèmes ruraux sont compris et partagés. C'est un groupe de réflexion essentiel pour faire remonter les différentes problématiques que l'on rencontre, et elles sont nombreuses. Elles ne sont pas en opposition avec celles des communes urbaines, me semble-t-il, mais elles doivent venir se greffer et s'interconnecter avec les politiques des communes plus importantes.

En tant qu'administrateur de la Fondation rurale de Wallonie, il était aussi important, pour vous, de trouver une vision commune entre les deux institutions ?

Évidemment, cela aide, parce que le développement rural reste une politique de proximité. Les contacts avec la FRW nous permettent d'avoir accès à un énorme retour d'expériences et de réflexions. C'est notamment un des leitmotivs de mon mandat de bourgmestre, il faut garder le contact et la proximité avec le terrain parce qu'on a chacun sa vision des politiques qu'on veut mener. Mais, immanquablement, elle doit toujours tenir compte du ressenti local et de l'orientation que veut donner la population à son cadre de vie.

Votre profession d'agriculteur vous donne-t-elle une vision particulière ? Cela aide-t-il le travail de la Commission ?

Oui, parce que je suis aussi bien passionné par mon métier d'agriculteur que par celui de bourgmestre. Cela aide certainement à amener dans le débat des considérations plus fondamentales. Car l'agriculture a grandement besoin d'être défendue, surtout au niveau wallon. L'agriculture est souvent mal estimée, mal évaluée parce qu'elle montre parfois des signes extérieurs trompeurs, notamment en matière de patrimoine. Le fait d'être agriculteur m'amène à faire passer un message plus clair. Je pense que la cohabitation entre les habitants et les agriculteurs a encore du chemin à faire, et ce dans les deux sens. En ayant la perception des deux milieux, je peux peut-être modestement contribuer à les améliorer.

Revenons-en à ces quatre dernières années… Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

L'une des principales réformes mises en place fut le CoDT, pour laquelle l'Union des Villes et Communes de Wallonie a dû, à plusieurs reprises, rendre un avis. Il y a ensuite toutes les politiques induites par les grands courants actuels : l'énergie, la mobilité et le développement durable. Dans les communes rurales, c'est d'autant plus impactant que si on n'est pas mobilisé, on se retrouve forcément à la traîne. En milieu rural, on a pourtant des ressources qui permettent de développer d'autres énergies. Donc, c'est principalement à cela que l'on s'est attelé, en se disant bien évidemment que le temps passe vite et que les périodes électorales sont souvent signe de ralentissement, voire d'arrêt des travaux en profondeur.

Quel est votre avis général sur l'état de la ruralité aujourd'hui ?

Il y a beaucoup de travail à effectuer, en permanence. Ces prochaines années, nous allons pouvoir nous atteler à des dossiers beaucoup plus profonds et durables. Il faut en effet relancer les débats pour adapter les communes rurales à ces grands défis qui sont forcément permanents, un peu universels, mais qu'il faut adapter en fonction des conditions de vie actuelles. Je pense notamment à la crise, mais aussi aux budgets, aux moyens qui sont de moins en moins présents. Il faut donc adapter notre manière de travailler. La vie en milieu rural constitue, pour moi, une richesse inestimable… Ce ne sont pas les six derniers mois qui me feront dire le contraire. Il faut absolument y préserver la qualité du cadre de vie et la mixité sociale et intergénérationnelle.

Votre volonté a toujours été de ne pas opposer l'urbain et le rural…

Je pense en effet qu'il ne faut pas les opposer. Nous n'avons certes pas les mêmes missions, mais nous devons arriver aux mêmes objectifs. Chacun doit remplir ses missions au mieux pour que nous obtenions un avenir commun. Je dirais que, urbain et rural, l'un ne peut pas vivre sans l'autre. Si la richesse du milieu rural a été rappelée pendant la crise, on sait aussi que l'on ne peut pas tout y avoir. Ce sont alors certaines métropoles qui permettent d'accéder à des services tels que la culture, le sport, le commerce ou l'économie plus large. Je pense que c'est un courant de vie que l'on doit accepter et auquel on doit s'adapter. Il ne faut pas essayer de vouloir contrer cela. Il faut qu'il y ait une politique de vie rurale et une politique de vie urbaine, côte à côte. Ça demande évidemment des investissements qui soient adaptés à tous les défis à relever, parce que forcément, l'argent restera toujours le nerf de la guerre. Cette implication des pouvoirs publics doit aussi reposer sur la participation du plus grand nombre de citoyens. Le citoyen est pour moi la première pierre qui peut faire évoluer le modèle. Et chacun peut et doit se sentir concerné.

Quels seront les grands défis ruraux des prochaines années ?

Il existe, par exemple, un débat ancien mais prégnant : celui du niveau des compétences. Notre difficulté est de ne pas posséder de niveaux de spécialisation car on ne sait pas se les payer, tout simplement. Ils permettent pourtant de répondre à toutes les attentes… A fortiori dans les communes rurales où, bien souvent, les agents locaux doivent être de plus en plus polyvalents et transversaux. L'activité en zone rurale a évolué, aussi. La majeure partie de l'activité économique en zone rurale est l'agriculture, mais elle a évolué fortement au niveau structurel, humain et social. Nous sommes maintenant dans des modèles parfois contradictoires, entre une agriculture qui s'est intensifiée et la demande du citoyen d'un retour aux sources. Immanquablement, cela demande une manière différente d'aborder les choses. Les citoyens doivent donc être intégrés dans la vie rurale et il faut évidemment que chacun se comprenne et se complète. Les activités du secteur primaire en général sont en nette diminution, il faut donc adapter les modes de vie en fonction de ces nouveaux courants économiques.

La réforme du développement rural est en cours actuellement. Quel est votre avis à ce sujet ?

Madame la Ministre Tellier devrait éditer d'ici la fin de l'année 2020, une nouvelle circulaire qui sera adaptée à certains impératifs. Je partage la vision de la Ministre sur l'évolution de l'outil, mais il faut absolument que le développement rural reste une démarche ascendante citoyenne et constituer le fil conducteur des modifications. Les opérations de développement durable sont, par excellence, les endroits où les projets peuvent le plus rencontrer les attentes des citoyens. Dans ce dossier, nous allons notamment être très attentifs quant à l'encours financier. Celui-ci ne doit pas, selon nous, donner l'occasion de changer les niveaux de subsidiation. Ceux-ci vont forcément être revus en fonction de plusieurs critères pour, in fine, peut-être arriver à ce que le financement soit moins conséquent et que les communes doivent encore augmenter leur part communale. L'encours doit donc faire l'objet, me semble-t-il, d'une résolution séparée du programme d'avenir. La Ministre évoque également une catégorisation des projets. L'intention est louable, mais il ne faudrait pas, qu'au niveau de l'administration ou du Cabinet, il y ait un tri arbitraire de projets qui ne corresponde plus vraiment à l'intention de départ, voire qu'on choisisse les

projets en fonction de leur financement et non plus en fonction de leur origine citoyenne. Je crois qu'il faut être très attentif à cela.

Vous insistez également sur l'interopérabilité des différents projets…

Oui, nous voudrions que les projets puissent être montés avec les différents pouvoirs subsidiants. On plaide donc pour une simplification des procédures, parce qu'immanquablement, la lourdeur fait qu'on perd en efficacité. Nous plaidons d'ailleurs pour un réel droit de tirage. Il est donc nécessaire que les budgets, s'ils devaient être transformés en droit de tirage, puissent être évolutifs. Je dirais, enfin, que le PCDR devrait être le PST des communes rurales, pour autant qu'il soit en début de programmation.

La Commission vient d'être renouvelée et certains points d'actualité ont d'ores et déjà fait leur apparition à l'ordre du jour. Quels sont-ils ?

Il faut rappeler que la Commission Ruralité est une émanation du Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et de la Fondation rurale de Wallonie. Sont représentées à cette commission, non seulement toutes les communes rurales, mais aussi des communes qui sont en développement rural. Au bout de deux ou trois commissions, on réécrit donc la liste des sujets qu'on souhaiterait voir évoquer. On a aussi décidé que, lors de chaque réunion, on aurait un « dossier maître » pour lequel on inviterait un spécialiste. Quelques dossiers sont évidemment plus prégnants, mais il me semble que le projet de fusion volontaire des communes prend aujourd'hui le dessus. C'est le genre de dossier qui est très compliqué à mettre en œuvre et qui a une grande valeur émotionnelle car la population y sera automatiquement associée. L'UVCW a d'ailleurs sollicité le Ministre des Pouvoirs locaux afin de lancer rapidement un groupe de réflexion à ce sujet.

Quelles en seraient les réflexions principales ?

Nous n'en sommes qu'au début mais on peut déjà se demander quelle serait la taille idéale d'une fusion. Est-ce vraiment intéressant de fusionner deux communes de 5.000 habitants, dans le sens où les problèmes ne sont pas spécialement résolus ? Maintenant, on peut évoquer des tailles qui soient relatives au nombre d'habitants, mais on peut aussi envisager la question en fonction de bassins de vie. On peut aussi aller à l'échelle des zones de police, des zones de secours. Aucune option n'est à rejeter, mais il nous faut la structure la plus intéressante. Personnellement, je suis très attaché à la proximité et il faudra donc être attentif à ne pas perdre l'accessibilité à tous les services, à ne pas toucher au cadre de vie, à respecter une mobilité correcte… Mais, aujourd'hui, la volonté de beaucoup de communes est de faire évoluer le modèle.

Certaines questions évoquées en commission ne sont pas spécifiques au milieu rural…

Comme celle du vieillissement de la population, notamment. C'est un problème qui est général et universel et qui concerne toutes les communes. Mais, malheureusement, en milieu rural, les soucis de mobilité et d'espace posent plus de problèmes. Il est, par exemple, tout à fait impayable, pour les communes rurales, de construire ou de faire fonctionner des établissements de soins et des maisons de repos. C'est quelque chose qui doit se fédérer au niveau régional, au niveau de la Communauté française. Idem pour les problèmes qui sont liés aux évolutions climatiques. Je pense que là, inévitablement, on va devoir adapter nos comportements afin d'être plus économes.

Cela nous amène à un autre dossier urgent : les zones blanches. Un dossier urgent, aussi, selon vous ?

Je suis certain que la volonté politique existe à ce sujet et qu'elle est unanime. Je pense qu'on trouvera des solutions pour résoudre les problèmes, mais l'obstacle vient du privé où les investissements se font prioritairement dans des zones plus rentables, et donc au détriment des zones rurales. Cela doit donc passer par un levier plus contraignant, un levier financier où l'on obligerait certains investissements dans les zones rurales.

Lors de votre première réunion, il s'agissait également d'évoquer l'entretien des biens du culte en milieu rural et la dépendance aux ressources forestières…

En effet, les bâtiments cultuels, qui sont bien souvent à charge des budgets communaux, sont en train de vieillir, avec une fréquentation moindre. Il est donc temps d'uniformiser la gestion centralisée de la commune sur les conseils de Fabrique et leurs budgets d'entretien. Il faut revoir les décrets et règlements qui engendrent bien souvent des blocages entre les évêchés et les différents niveaux de pouvoir. En outre, au vu de l'évolution des problèmes climatiques et des maladies inhérentes au milieu forestier, les communes rurales subissent en effet un coup de sabre assez violent. Il faudra évoquer ces problèmes avec les instances compétentes et faire évoluer nos relations pour permettre une plus grande souplesse et une meilleure rentabilité en ce qui concerne les exploitations forestières, c'est certain.

Bien que de nombreux autres dossiers pourraient être ici évoqués, nous terminerons, en conclusion, avec un sujet plus particulier, celui de l'aménagement du territoire…

On en a parlé lors de la précédente législature : il faut réévaluer le CoDT, qui a été laissé de côté pendant la crise de la Covid, mais qui est un dossier pour lequel il y a énormément de travail à réaliser. Les zones rurales ont fait l'objet de moins d'investissements, et c'est bien normal puisque la population est moins dense, mais il y a tout ce qui est égouttage et épuration des eaux. Il faudra donc aborder ces sujets, en fonction de l'actualité, mais surtout en fonction des financements disponibles, hélas.